

DELIBERATION N° 19-II-II

**Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Délibération cadre 2019 - 2020**

Le Président expose :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient financièrement la Communauté de l'eau depuis sa création en 2007.

Le 1^{er} janvier 2018, la plateforme a été intégrée à l'Établissement public du SCoT dans le cadre de la Commission transition environnementale et eau.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a renouvelé son aide financière en 2018, et a participé activement aux groupes techniques sur les sujets subventionnés.

En 2019 et 2020, la Commission transition environnemental et eau va poursuivre ses démarches d'approfondissement de l'approche de la gestion globale de la ressource en eau dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Dans le cadre de la compatibilité réglementaire SDAGE - SCoT, 2 chantiers innovants correspondant à des enjeux territoriaux forts seront soutenus financièrement :

- le premier porte sur le principe Eviter, Réduire, Compenser l'imperméabilisation des territoires à l'échelle du SCoT de la Grande Région de Grenoble,
- le second sur la thématique d'actualité de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau (quelle adaptation / transition prévoir sur les territoires ? Comment gérer les risques induits ?)

Une annexe à la présente délibération présente les grandes étapes de ces travaux.

Le SCoT aura :

- un rôle d'animation de groupes techniques, d'ateliers thématiques, avec une interface avec les collectivités du SCoT et les grands partenaires (État, Région, Département)
- un rôle de sensibilisation et d'information auprès des techniciens et des élus, avec l'organisation de temps d'animation (ateliers, conférences et ou séminaires)
- une fonction d'amélioration de la connaissance territoriale avec la rédaction de livrables pour les territoires du SCoT et pour l'Agence de l'eau (dossiers, présentations type power point, verbatim de réunions ou groupes techniques).

Cela étant exposé, le Comité syndical :

- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour 2019 et 2020 selon un plan de financement qui sera joint aux dossiers de demande de subvention. Cette subvention est sollicitée au taux le plus élevé.
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Vote :

Voix pour :

Voix contre :

Abstention :

Fait à Grenoble, le

Le Président

Yannik OLLIVIER

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Délibération cadre 2019 - 2020

Présentation des grandes étapes des travaux

Chantier 1 - Changement climatique et ressource en eau

Objectif des travaux engagés en 2018 : essai d'intégration de la notion du changement climatique sur la ressource en eau avec 3 axes :

- Travail sur des indicateurs historiques à l'échelle des 6 territoires du SCoT (pluviométrie, température, seuils arrêtés sécheresse)
- Intégration des résultats dans le Bilan Besoins Ressources AEP réalisés en 2016, 2017 sur le territoire du SCoT (lien avec l'aménagement du territoire) à travers un travail de scénarios.
Quelles incidences sur la gestion durable des services ? Réflexion sur les mesures à prendre au niveau des gestionnaires des services d'eau et incidences potentielles sur le Plan de sécurisation du DOO du SCoT actualisé fin 2017
- Prise en compte de la notion de sensibilité de la ressource au travers de 5 indicateurs (4 indicateurs analytiques - inertie de la ressource, fonctionnalité des ressources superficielles, pression des usages, qualité de la masse d'eau - et 1 indicateur descriptif sur l'artificialisation des sols)

Entre 2019 et 2020 le travail se poursuivra en 3 étapes :

- rédaction d'un rapport sur les résultats 2018 et mise en place de la méthodologie qui va permettre de définir et caractériser la sensibilité d'un territoire face au changement climatique sur l'eau potable (lien eau aménagement du territoire), et en matière de ressource (chantier janvier à juin 2019)
- approfondissement de l'indicateur artificialisation des sols - croisement avec le chantier 2 sur Eviter réduire compenser l'imperméabilisation des sols - (chantier juin à octobre 2019)
- territorialisation des résultats de la sensibilité des territoires au changement climatique sur les 6 territoires du SCoT (chantier 2020 initié fin 2019)
- mise en place d'une Conférence sur le sujet pour présenter les résultats (4^{ème} trimestre 2019)

Chantier 2 - Eviter, réduire, compenser l'imperméabilisation des territoires à l'échelle du SCoT

Dans la continuité des travaux engagés depuis 2015 sur le sujet de gestion intégrée des eaux pluviales (lien eaux pluviales et urbanisme) l'EP SCoT de la Grande Région de Grenoble, au travers des travaux engagés par la Commission transition environnementale et eau, a été retenu comme territoire test pour travailler sur la mise en œuvre de l'objectif cible de 150% de désimperméabilisation. Il s'agit de voir comment appliquer cette mesure inscrite dans le SDAGE comme une incitation dans la disposition 5A-04 « *Le SDAGE incite à ce que les documents de planification d'urbanisme (SCoT, PLU) prévoient en compensation de l'ouverture de zones à l'urbanisation, la désimperméabilisation de surfaces déjà aménagées Sous réserve de capacités techniques suffisantes en matière d'infiltration des sols, la surface cumulée des projets de désimperméabilisation visera à atteindre 150% de la nouvelle surface imperméabilisée prévue dans le document de planification* ».

3 grandes étapes ont été retenues, qui seront travaillées entre 2019 et 2020 :

- réaliser un état de lieux / diagnostic de l'imperméabilisation des sols (chantier 1^{er} semestre 2019)
- travailler en terme de prospective 2030/2050 (anticiper comment le territoire du SCoT va être artificialisé / imperméabilisé au regard des espaces potentiels de développement (EPD) du SCoT (chantier 2^{ème} semestre 2019)
- évaluer le potentiel de désimperméabilisation à l'horizon 2030/2050 (chantier 2020)
- En parallèle, animation de 2 ateliers pour élus et technicien (information / sensibilisation) et réalisation de fiches projets innovants sur le territoire du SCoT

Dans le cadre du SCoT, il sera également assuré un suivi des études portant sur le grand cycle sur le périmètre du SCoT (ZSE, ZNSEA,...), et une participation aux réunions des SAGE, Contrats de rivière du territoire, et dans le cadre de la SLGRI ou de la GEMAPI,... - avec suivi des différents comités de pilotage et / ou ateliers selon les besoins. En effet, participer à ces travaux permet d'enrichir la connaissance et d'assurer une transversalité avec les travaux territoriaux (mutualisation des résultats).